

Procès et coup de pub

Ce matin, deux militants anti-pub comparaissent pour avoir barbouillé des affiches. Objectif : faire de cette audience une tribune.

Des déboulonneurs, loin d'être déboussolés. « C'est notre douzième procès. Si nous engorgeons les tribunaux, c'est très bien. Ce sera le préalable à un débat de société », ironise Arthur Lutz, militant de ce collectif anti-pub, cité à comparaître ce matin au tribunal d'instance de Paris. Il lui est reproché, avec Yvan Gradis, un autre militant, le barbouillage de cinq panneaux sur les Champs-Élysées, en janvier 2008. Six autres militants les accompagneront à l'audience. Inspirés par les faucheurs volontaires d'OGM, tous se déclarent « comparant volontaire » et réclament d'être également

jugés. Ils espèrent la relaxe. Déjà condamné pour des faits similaires en mars 2008, Yvan Gradis se montre plus inquiet car désormais « passible d'une peine plancher d'emprisonnement », note-t-il.

Quoi qu'il en soit, pour les deux prévenus, hors de question de nier les faits. On se « félicite » même d'un tel procès qui permettra de « mettre l'accent sur l'aspect politique de notre démarche ». Dans cette optique, les militants anti-pub ont appelé la secrétaire d'État à l'Écologie à venir témoigner. « En invitant Chantal Jouanno à l'audience, nous voulons souligner le décalage entre les annonces faites et les textes réel-

lement votés, entre les discours et les actes du gouvernement », explique Arthur Lutz.

Adeptes de la non-violence et de la désobéissance civile, les déboulonneurs multiplient depuis 2005 les actions médiatiques. Leur créneau : « agir au grand jour, à visage découvert et assumer son acte ». Ils entendent ainsi dénoncer l'omniprésence de la publicité, contre laquelle ils réclament un durcissement de la loi de 1979 sur l'affichage publicitaire. Initié par le ministère de l'Écologie, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un projet de réforme doit être examiné prochainement par les députés.

LIONEL DECOTTIGNIES

De jolies bombes contre la pub

POUR comprendre les dessous de la pub, rien ne vaut un procès de « déboulonneurs », ces barbouilleurs d'affiches. Le 12 mars, au tribunal de Paris, un président amusé écoutait ceux qui ont peinturluré de grands panneaux sur les Champs-Élysées en octobre 2008. Une de leurs nombreuses actions. Comme chaque fois, dès leur forfait accompli, les barbouilleurs ont été embarqués et relâchés. Prêts à recommencer.

Et les voilà, tout contents, qui tiennent conférence au tribunal, racontant les discussions au ministère de l'Environne-

ment, les chartes de « tranquillité » non respectées, les affiches démesurées, contraires aux règles, les dérogations en pagaille, les propagandes qui envahissent les alentours des écoles et recouvrent les monuments historiques, les reculades des élus et du gouvernement « au nom de l'argent ». Finalement, quel autre moyen de lutte, si ce n'est la bombe à peinture, « pour que l'opinion comprenne le conditionnement qui nous est infligé à tous et nous rejoignent » ? Il n'y a qu'à voir ce qu'est l'« ODV », ou « occasion de voir » : « Les afficheurs vendent aux annonceurs une au-

dience parfaitement définie pour une population donnée, entièrement analysée dans sa mobilité, ses goûts, ses habitudes, c'est l'ODV. Par exemple, leurs experts calculent que 1,3 million de personnes verront une affiche en une semaine, et ils vendent leur concept 60 centimes par personne ! » Ou ces pubs autorisées : « Avec des voitures qui roulent à plus de 220, ridiculisant la loi de limitation de vitesse, et participant à la tuerie routière... » Contrairement au barbouillage, ce n'est pas un délit, c'est juste un matraquage à prix d'or, qui en rapporte des tas.